

La Justice internationale refuse de transférer au Rwanda l'homme d'affaires Félicien Kabuga accusé de génocide

Stéphanie Maupas

RFI, 15 novembre 2025

Félicien Kabuga ne sera pas renvoyé au Rwanda. Les juges du Mécanisme chargé de boucler les derniers dossiers du Tribunal international pour le Rwanda ont tranché, vendredi 14 novembre. L'octogénaire est trop faible pour pouvoir voyager. Accusé pour le génocide des Tutsis en 1994, l'ex-homme d'affaires souffre de démence et son procès a été suspendu en septembre 2023. Depuis, l'ONU cherche un pays d'accueil.

Avec notre correspondante à La Haye, Stéphanie Maupas

Félicien Kabuga ne finira pas ses jours au Rwanda. Les juges du Mécanisme chargé de boucler les derniers dossiers du Tribunal international pour le Rwanda ont enfin tranché, après des mois de discussions. Des experts ont jugé qu'un tel voyage vers

Kigali serait « *préjudiciable pour sa santé physique et mentale* ».

Mais soutenant la demande du Rwanda, qui souhaite voir revenir l'ex-homme d'affaires, le procureur a tenté jusqu'à début novembre d'apporter une contre-expertise. L'ex-homme d'affaires s'opposait à son retour vers le pays des Mille Collines, disant craindre pour sa sécurité. Et par ailleurs, plusieurs de ses 13 enfants se trouvent en Europe.

Sollicités, deux pays ont refusé de l'accueillir, dont la France, où il avait été arrêté en mai 2020. L'avocat de Félicien Kabuga a intenté une procédure de recours, qui n'a pas encore été tranchée. Par le passé, Paris a été accusé d'avoir protégé des criminels rwandais. Dans leur décision de ce 14 novembre, les juges ont demandé la coopération des deux pays sollicités.

En attendant, l'ex-homme

d'affaires, qui ne se déplace plus qu'en son temps dans l'hôpital de la prison
fauteuil roulant, passe le plus clair de de Scheveningen.